

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2014

COMPTES BANCAIRES INACTIFS ET CONTRATS D'ASSURANCE-VIE EN DÉSHÉRENCE
- (N° 1765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. de Courson et M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ainsi que les coffres-forts dont les contenus n'ont pas été réclamés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement porte sur le périmètre de la loi.

La loi doit également concerner le contenu des coffres forts ainsi que l'épargne des salariés.